

Loi de 2021 sur le redressement des soins

de longue durée

Ministère des Soins de longue durée

Division des opérations relatives aux soins de longue durée

District de London

Direction de l'inspection des foyers de soins de longue durée

130, avenue Dufferin, 4º étage London (Ontario) N6A 5R2 Téléphone : 800 663-3775

	Rapport public initial
Date de publication du rapport : 6 septembre 2024	
Numéro d'inspection: 2024-1031-0003	
Type d'inspection :	
Autre	
Titulaire de permis : Arch Long Term Care LP par son commandité, Arch Long	
Term Care MGP, par ses partenaires, Arch Long Term Care GP Inc. et Arch Capital	
Management Corporation	
Foyer de soins de longue durée et ville : Maison de soins infirmiers Tilbury	
Manor, Tilbury	
Inspectrice principale	Signature numérique de l'inspectrice
Debra Churcher (670)	
Autres inspecteurs	

RÉSUMÉ DE L'INSPECTION

L'inspection a eu lieu hors site à la date suivante : 6 septembre 2024 Les rapports suivants ont fait l'objet d'une inspection :

• Rapport no 00125967 lié à l'attestation annuelle de la planification des mesures d'urgence de 2023 en suspens.

Les **protocoles d'inspection** suivants ont été utilisés pendant cette inspection :



Loi de 2021 sur le redressement des soins

de longue durée

Ministère des Soins de longue durée

Division des opérations relatives aux soins de longue durée

District de London

Direction de l'inspection des foyers de soins de longue durée

130, avenue Dufferin, 4º étage London (Ontario) N6A 5R2 Téléphone : 800 663-3775

Foyer sûr et sécuritaire

RÉSULTATS D'INSPECTION

AVIS ÉCRIT: Plans des mesures d'urgence

Avis écrit de non-conformité no 001 aux termes de la LRSLD, 2021, disposition 154 (1) 1.

Non-respect de : Règl. de l'Ont. 246/22, disposition 270 (3)

Attestation

Disposition 270 (3) Le titulaire de permis veille à ce que l'attestation soit présentée une fois par année au directeur.

Le titulaire de permis n'a pas veillé à ce que l'attestation de la planification des mesures d'urgence soit présentée une fois par année au directeur.

Justification et résumé :

Le ministère des Soins de longue durée (MSLD) n'avait pas reçu le formulaire d'attestation de la planification des mesures d'urgence du foyer à la date limite du 31 décembre 2023.

L'administrateur a déclaré qu'il ne se souvenait pas avoir présenté l'attestation.

Le fait que le foyer n'a pas soumis l'attestation présentait un risque qu'il n'avait pas, n'examinait pas ou ne révisait pas les plans de mesures d'urgence.



Loi de 2021 sur le redressement des soins

de longue durée

Ministère des Soins de longue durée

Division des opérations relatives aux soins de longue durée

District de London

Direction de l'inspection des foyers de soins de longue durée

130, avenue Dufferin, 4º étage London (Ontario) N6A 5R2 Téléphone : 800 663-3775

Sources:

Suivi de l'attestation par le MSLD et entrevue avec l'administrateur.



Loi de 2021 sur le redressement des soins

de longue durée

Ministère des Soins de longue durée

Division des opérations relatives aux soins de longue durée

District de London

Direction de l'inspection des foyers de soins de longue durée

130, avenue Dufferin, 4º étage London (Ontario) N6A 5R2

Téléphone: 800 663-3775